

LA VOIX

DES RETRAITÉS

N°16
décembre
2019

Actualités FNTÉ/CGT

SOMMAIRE

- Page 1 : - Editorial
- Page 2 : - Sécurité sociale
- Homéopathie
- Page 3 : - Chômage
- Utile
- Service public
- Page 4 : - Aéroport de Paris
- Pouvoir d'achat des retraités

Bonnes fêtes
de fin d'année

LA FRANCE GRONDE !!



FÉDÉRATION NATIONALE
DES TRAVAILLEURS
DE L'ÉTAT

263, rue de Paris
Case 541
93515 MONTREUIL Cedex
Tél. : 01 55 82 89 00
Fax : 01 55 82 89 01
E-mail : trav-etat@cgt.fr
N° CPPAP : 0321 S 06424

EDITORIAL

Cher camarade,

Le gouvernement fait tout son possible pour nous désunir, dans le seul espoir de mieux régner.

En ce qui nous concerne, il nous faut travailler à unifier les retraités, salariés, privés d'emploi et la jeunesse pour rassembler cette classe, qui unie, sera une force.

Mais nous avons, pour cela, besoin de moyens. Il nous faut donc plus d'adhérents, mieux organisés dans les sections syndicales, capables de débattre et de participer à cette campagne nationale pour nous permettre de combattre cette nouvelle réforme des retraites dite « systémique ».

Oui, à travers la question des retraites, c'est toute la question de notre modèle social, de notre modèle de société que nous voulons pour nous, mais surtout pour nos enfants et petits-enfants. Le président Macron confirme un projet en rupture totale avec les grands principes nés de l'invention de la sécurité sociale par Ambroise Croizat, dont la retraite en est une branche.

Nous avons un rôle important à mener dans cette bataille pour continuer, après le 5 décembre 2019, à révéler les intentions cachées de ce gouvernement, pour contrer ce qui est annoncé comme une réforme qui serait une avancée sociale.

Il est bon de rappeler que les finances pour payer les retraites existent. En effet, il y a un fonds de réserve de 35 milliards d'euros mis en place par Lionel Jospin, d'autre part les régimes complémentaires ont un fond de réserve de 116 milliards d'euros. Il y a aussi la « Cades » financée par la CRDS qui devrait s'arrêter en 2024. Il restera donc 24 milliards d'euros en plus dans les caisses.

Le vrai problème des retraites, c'est la pauvreté des retraités avec en plus le coût exorbitant des EHPAD, qui obligera les enfants et petits-enfants à mettre la main à la poche.

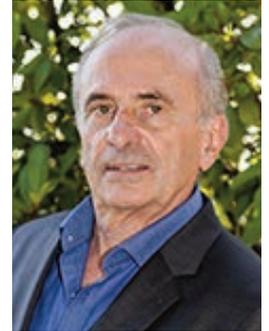
Cher camarade, nous devons être à la pointe pour expliquer qu'un autre chemin est possible, en s'appuyant sur les propositions CGT, à la hauteur des enjeux.

La bataille des retraites n'est pas à dissocier des autres actions sur la Santé, la privatisation d'A.D.P., celles sur l'avenir de notre industrie, contre la fermeture des services publics de proximité, etc.

Cher camarade, l'heure est à l'action.

Ce numéro de *la voix des retraités* est le dernier de l'année, aussi, le conseil national de notre union fédérale se joint à moi, pour te souhaiter **d'excellentes fêtes de fin d'année.**

Michel CAMATTE



▼ SÉCURITÉ SOCIALE : BESOIN DE FINANCEMENT, PAS D'AUSTÉRITÉ !

/ Gilles MUR

Le budget de la Sécurité Sociale pour 2020, a été présenté début octobre en Conseil des ministres. Ce budget dérape. Plus de 5 milliards de déficit dont la cause essentielle proviendrait des mesures annoncées dans l'urgence suite aux différents mouvements sociaux.

Au lieu d'augmenter les salaires et les pensions, Macron a fait d'autres choix : augmentation de la prime d'activité, reconduction de la prime « Macron » et défiscalisation des heures supplémentaires. Tout ceci s'ajoute aux milliards de défiscalisations et d'exonérations diverses mises en place depuis des décennies. Au total, fin 2019, cela représen-



terait 66 milliards d'euros. Il faut stopper les cadeaux au grand patronat en mettant fin aux exonérations de cotisations, en soumettant tous les éléments de rémunération à cotisation et en rétablissant l'égalité salariale entre les femmes et les hommes. En fait, aujourd'hui, l'enjeu pour le gouvernement n'est-il pas de créer un déficit des comptes de la

Sécurité Sociale pour la remettre en cause et accélérer le transfert vers le secteur privé ?

La CGT a des propositions :

- augmentation des salaires avec un SMIC à 1800 euros brut,
- suppression des exonérations de cotisations sociales,
- intégration de la perte d'autonomie dans la branche maladie,
- ouverture de lits dans les hôpitaux en supprimant la taxe sur les salaires dans la fonction publique hospitalière,
- revalorisation des pensions de retraites et des minimas sociaux.

Une nouvelle répartition des richesses est possible pour financer une Sécurité Sociale répondant aux besoins de l'ensemble de la population. Cela résulte d'un vrai choix de société.

▼ HOMÉOPATHIE : VERS UN DÉREMBOURSEMENT TOTAL DÈS JANVIER 2021

/ Régis RUELLÉ

Dans un article paru en 2017, dans la « Voix des retraités », nous dénonçons l'offensive gouvernementale visant à remettre en cause les remboursements des médicaments homéopathiques.

En juillet dernier, la ministre de la Santé, s'appuyant sur l'avis de la Haute Autorité de Santé, a décidé de mettre fin au remboursement. Concrètement, le remboursement ne serait plus qu'à 15% au 1er janvier 2020, contre 30% actuellement. Puis, ce taux tomberait à zéro au 1er janvier 2021. Déjà en 2003, le gouvernement avait fait chuter les taux de remboursement de 65 à 35%.

C'est un coup extrêmement dur porté à la liberté de choix des patients. En même temps, la ministre choisit de mépriser la pratique quotidienne de milliers de médecins engagés au service

de leurs patients. La médecine conventionnelle est certes irremplaçable mais elle connaît des crises profondes auxquelles la thérapeutique homéopathique apporte des réponses. Le déremboursement pénalisera non seulement les patients, certains parmi les plus modestes, et entraînera un déplacement de la consommation vers des médicaments plus lourds, engendrant de nouvelles dépenses pour l'Assurance maladie. Or, aujourd'hui, 74 % de Français sont attachés à la thérapeutique homéopathique et souhaitent la préserver dans l'offre de soins.

Pourquoi chercher coûte que coûte à opposer la médecine conventionnelle à la médecine douce ?

Pourquoi ne pas les rendre complémentaires ?

Plutôt que de vouloir bannir à tout

prix l'homéopathie, ne serait-il pas préférable d'accompagner son développement au nom de la liberté de choix, et qu'on puisse se voir offrir une large palette de soins et solutions thérapeutiques sécurisés et contrôlés ?

C'est pourquoi, il faut maintenir l'homéopathie comme option dans le parcours de soins des patients mais aussi dans l'optique de contribuer à la maîtrise des dépenses publiques de santé.

Au-delà des médicaments homéopathiques, cette approche, ne préfigure-t-elle pas une amplification des politiques de déremboursement de tous les médicaments, de plus en plus grande ? Présentement, selon les critères du SMR (Service Médical Rendu), les taux de remboursement vont de 15 à 100%. Mais, demain ?

▼ CHÔMAGE : LE GOUVERNEMENT S'ATTAQUE AUX CHÔMEURS, PAS AU CHÔMAGE

/ Gilles MUR

Les règles d'assurance chômage ont changé le 1er novembre dernier.

Tout d'abord, pour les moins de 53 ans, il y a un durcissement de l'accès à l'indemnisation. Il faudra avoir travaillé 6 mois dans les 24 derniers mois contre 4 mois dans les 28 derniers mois pour prétendre à une indemnisation.

Autre tour de vis, le seuil à atteindre pour recharger ses droits lorsque l'on reprend un travail pendant sa période de chômage, sera beaucoup plus élevé. Il est de 6 mois contre 1 mois auparavant.

Pour les hauts salaires des allocataires de plus de 55 ans, jusqu'à présent l'allocation était plafonnée à 7700 euros pendant trois années. Depuis le 1er novembre, elle est toujours plafonnée à 7700 euros mais après 6 mois, elle diminuera de 30%, atteignant 5390 euros.

Un deuxième volet entrera en appli-

cation au 1er avril 2020 avec la modification du calcul de l'indemnisation. Les demandeurs d'emploi enchaînant de petits contrats seront touchés par une baisse significative de leurs indemnisations. Au final, cette réforme prévoit d'économiser 3,4 milliards sur 3 années.

C'est bien la seule logique qui a guidé le gouvernement à l'imposer. Il s'agit d'économies réalisées sur le dos des demandeurs d'emploi. C'est une nouvelle machine à favoriser la précarité, à fabriquer des pauvres qui est entrée en action. Selon l'Unedic, 1,3 millions de demandeurs d'emploi vont perdre des droits dans le cadre de cette réforme.

La CGT n'accepte pas cette réforme de la misère.

La CGT s'oppose à la politique gouvernementale qui consiste à culpabiliser les privés d'emploi, à faire peser les restrictions budgétaires sur les plus précaires d'entre

eux et à accroître la pauvreté.

La CGT a ainsi déposé un recours devant le Conseil d'État.

Pas plus sur l'assurance chômage que sur les retraites, nous ne devons laisser ce gouvernement détruire la protection sociale dont nous avons toutes et tous besoin.



▼ UTILE : MARCHE À SUIVRE POUR ÉDITER SON BULLETIN DE PENSION

Dans le moteur de recherche, suivre la procédure suivante :

- écrire : FSPOEIE
- ouvrir : Fonds spécial des pensions des ouvriers des établissements...
- ouvrir : Actif/retraité,
- s'identifier avec France Connect,
- ouvrir : impots.gouv.fr
- rentrer son numéro fiscal à 13 chiffres,
- continuer et rentrer son mot de passe,
- ouvrir : retraites et solidarité,
- consulter mes paiements et mes attestations,
- ouvrir le PDF,
- télécharger le PDF et imprimer si besoin.

▼ SERVICES PUBLICS ? / Éric MORICEAU

Les militants Cgt constatent une fois de plus, les attaques contre le Service public, ses salariés et ses usagers.

Après les fermetures de guichets de gares, après les fermetures de bureaux de poste, maintenant, ce sont les Finances publiques qui subissent les foudres de ce gouvernement.

Nombre d'élus de communes ont voté la motion défendant les Finances publiques, partageant ainsi les valeurs que la Cgt porte depuis longtemps.

À ce rythme, celui du gouvernement, sur le Territoire, c'est la rareté, voire la disparition, des services publics, des services de santé et de l'emploi qui se profile.

Où iront les usagers pour leurs démarches administratives s'il n'y a plus d'accueil ? Par exemple, où iront-ils pour se soigner, avec quels moyens de transport ?

N'oublions pas que tout le monde n'habite pas dans les communes où subsistent encore des services. Devons-nous nous plier à la logique capitaliste qui torpille les droits, oppose les citoyens et détruit la planète ? Exigeons la justice sociale et climatique, pour une société solidaire et juste qui préserve l'avenir de toutes et tous. À cette fin, l'UFR CGT appelle la population à rejoindre les actions et manifestations pour défendre les salaires, les retraites et les services publics. Il faut que ce gouvernement entende enfin, les syndicats et les citoyen-es.

▼ AÉROPORT DE PARIS :

RÉFÉRENDUM D'INITIATIVE PARTAGÉE / Jean-Claude HAMELIN

L'enjeu du référendum relatif à la privatisation de l'Aéroport de Paris repose sur une proposition de loi visant à « affirmer le caractère de service public national de l'exploitation des aéroports de Paris ».

L'exigence de plus de démocratie est affirmée, dans la capacité des citoyen-nes à décider du devenir des biens et richesses de la Nation. Il n'en fut rien pour la privatisation des autoroutes, C'est une première en France !

Recommandation : inscrivez-vous pour parvenir aux 4 717 396 signatures exigées. Près d'un million est enregistré.

Pour participer, l'inscription sur les listes électorales est obligatoire. Si ce n'est pas le cas, inscrivez-vous à votre mairie. La procédure est simple :

1 – S'inscrire sur le site officiel : <https://www.referendum.interieur.gouv.fr>

Après avoir coché la case : « Je soutiens », suivre le déroulé proposé. Toutefois, ne pas essayer de forcer l'outil mis à disposition. Divers points sont susceptibles de provoquer des refus :

- commencer à écrire le nom de la commune où vous votez, dès que des noms s'affichent, chercher celui qui est approprié puis cliquer dessus.

- pour les noms et prénoms, écrivez-les en majuscules, sans aucun accent et virgule ou tiret. (exemple : BREVES BEATRICE CHLOE).

- renseigner le nom de votre commune de naissance, dès que des noms s'affichent, chercher celui qui est approprié puis cliquer dessus.

Enfin pour valider, recopier le code proposé en respectant scrupuleusement les minuscules



et les majuscules.

2 – Votre syndicat CGT peut vous inscrire à partir des renseignements de votre carte d'identité ou passeport.

3 – Vous n'avez pas internet ou vous ne maîtrisez pas l'informatique, vous pouvez vous inscrire auprès de votre mairie. Ou encore, solliciter vos enfants, des amis...

Il n'est point besoin d'avoir un ordinateur.

Ensemble, participons à gagner les 4 717 396 signatures pour le 12 mars 2020.

▼ POUVOIR D'ACHAT DES RETRAITÉS

/ Émile GONDRAN

Le COR a répondu à la commande du gouvernement qui lui a demandé de lister toutes les mesures possibles pour réduire les dépenses de retraites dont il a été dit que le déficit modeste attendu n'était pas dû à la progression des pensions, mais à la faiblesse des financements.

Ce déficit étant mis en scène pour justifier la litanie des mesures régressives : report de l'âge de départ, augmentation de la durée d'assurance et **en bonne place l'indexation des pensions déjà**

liquidées. Nous sommes donc bien dans le viseur pour la sous indexation des pensions actuelles notamment au-dessus de 2000 euros.

Cette liste des mesures régressives fait que toutes et tous nous devenons la cible de ce projet de



réforme, contrairement à la promesse de Macron-Delevoye de ne pas impliquer les retraités actuels. Avant les réformes de 1993 et 2003 les pensions étaient indexées sur les salaires, depuis l'indexation sur l'indice INSEE hors tabac a conduit mécaniquement à une baisse des pensions. Ce mécanisme était pourtant censé garantir sur le long terme le pouvoir d'achat des retraités. Par contre, lier l'indexation sur les salaires, c'est aussi rappeler le statut de retraités ancien salarié. Cette rupture favorisant toutes les dérives, la retraite n'est plus un droit mais devient une allocation.